

# Les puits et les fosses septiques endommagés

---

Release Date: oct 4, 2024

Les habitants de la Caroline du Nord qui ont perdu l'accès à l'eau via un puits privé ou une fosse septique endommagée à la suite de l'Ouragan Héléne peuvent être éligibles à l'aide de la FEMA.

## Quelle assistance est disponible ?

Pour les puits privés et les systèmes septiques, la FEMA peut vous rembourser le coût d'un technicien professionnel agréé pour visiter votre domicile et préparer un devis détaillant les réparations nécessaires ou le remplacement de vos systèmes endommagés par une catastrophe.

En plus de l'estimation du technicien, la FEMA peut également payer le coût réel de réparation ou de remplacement de votre système septique ou de votre puits, qui n'est généralement pas couvert par l'assurance habitation.

Au moment de l'inspection de votre maison, informez l'inspecteur de la FEMA que vous disposez d'un puits privé et/ou d'un système septique qui pourrait avoir été endommagé par l'ouragan.

S'il est déterminé que les dommages ont été causés par la catastrophe, vous pourriez être éligible à l'assistance de la FEMA.

Si vous avez déjà effectué une inspection et que les dommages au puits ou au système septique n'ont pas été signalés, contactez l'Assistance téléphonique de la FEMA au 800-621-3362 pour savoir comment modifier votre demande.

## Comment demander l'aide de la FEMA

Le moyen le plus rapide de postuler est de se rendre en ligne sur [DisasterAssistance.gov](https://DisasterAssistance.gov). Vous pouvez également postuler en utilisant l'[application FEMA](#) pour les appareils mobiles ou en appelant le numéro gratuit 800-621-3362. La ligne téléphonique est ouverte tous les jours et l'aide est disponible dans



**FEMA**

Page 1 of 2

la plupart des langues. Si vous utilisez un service de relais, tel que le service de relais vidéo (VRS), un téléphone sous-titré ou un autre service, donnez à la FEMA votre numéro pour ce service. Pour visionner une vidéo accessible sur la manière de postuler, visitez [Trois façons de postuler à l'assistance en cas de catastrophe de la FEMA - YouTube](#). La date limite des demandes est le 27 novembre 2024.



**FEMA**